



Schéma d'élimination des déchets

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 1999, les communes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne se sont regroupées pour former la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (CAVM), à compter du 1er janvier 2000. Parmi ses compétences, l'EPCI s'occupe de la collecte et du traitement des déchets, hors incinération compétence du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains (SMITDUVM).

Depuis avril 2013, deux marchés distincts ont été conclus.

1. Un marché de tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.
2. Un marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, de collecte des déchets des marchés alimentaires et de leur nettoyage, de location et de transport de bennes de déchets de l'Eco Point.

La CAVM a conclu le premier marché avec la société PAPREC pour une durée de 5 ans fermes et le second avec la société NICOLLIN pour une durée de 4 ans fermes.

A. Indicateurs techniques de la collecte

1. Les déchets ménagers

Les secteurs de collectes des déchets ménagers restent définis comme suit sur le territoire :

- 3 secteurs pour les ordures ménagères,
- 2 secteurs pour les journaux, magazines et emballages,
- 5 secteurs pour le verre,
- 5 secteurs pour les déchets végétaux,
- 1 secteur pour les encombrants.

Dans certains secteurs, le nombre d'habitants desservis a augmenté en corrélation avec l'augmentation générale de la population.

COLLECTES EN PORTE A PORTE			
Flux	Secteurs	Habitants desservis	Fréquence de collecte
<i>Ordures ménagères</i>	Centre-ville NGT	3 557	3/sem.
	Hors centre-ville NGT+LPX	52 540	2/sem.
	Gros producteurs NGT+LPX	8 125	3/sem.
<i>Emballages</i>	CAVM	64 132	1/sem.
<i>Verre</i>	CAVM	64 132	1/sem.
<i>Déchets Verts</i>	CAVM	64 132	1/sem. / 42 sem.
<i>Encombrants</i>	CAVM	64 132	1 à 2 fois / mois

Outre les collectes en porte à porte présentées ci-dessus, les encombrants, tout venant, gravats, végétaux et déchets spéciaux des ménagers peuvent être déposés dans la limite de 2 m³ par mois et par foyer (1 m³ pour les gravats) à la déchetterie intercommunale (Eco Point) située 177 rue de Metz au Perreux-sur-Marne.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Eco Point est ouvert tous les dimanches entre 9h et 14h et la plage horaire du samedi étendu de 09h00 à 18h00 sans interruption. Au delà des volumes maximums acceptés, des dérogations sont accordées aux administrés afin de les accompagner aux mieux dans l'élimination de leurs déchets.

2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers assimilés aux déchets ménagers correspondent à la fraction « ménagère » des déchets professionnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les commerçants sont collectés avec les ménages. Les plus gros producteurs sont collectés 3 fois par semaine, avec les gros producteurs ménagers.

Les très gros producteurs sont incités à passer des contrats privés pour l'élimination de leurs déchets professionnels.

Les déchets d'activités de soins sont éliminés par les établissements de soins eux-mêmes.

Les déchets des marchés alimentaires du Perreux-sur-Marne et de Nogent-sur-Marne sont collectés dès la fin de chaque marché par la société chargée de la collecte qui assure également le nettoyage (marchés du Centre de Nogent et du Perreux et marché Leclerc de Nogent, 3 fois par semaine).

B. Indicateurs techniques du traitement

1. La localisation des unités de traitement

Les ordures ménagères sont incinérées à l'usine Créteil Incinération Energie (CIE). L'incinération est une compétence de la CAVM qui a été déléguée au SMITDUVM.

La CAVM est compétente pour le tri et le compostage des déchets. le tri est effectué au centre de tri du Blanc Mesnil et le compostage au centre TEVA de la Queue-en-Brie. Les encombrants et les bennes de l'Eco-Point sont apportées au centre de tri du Blanc Mesnil et/ou Villeneuve le Roi et Ivry sur Seine.

2. La nature des traitements et des valorisations, capacités de traitement

Centre de traitement	Flux concernés	Valorisation	Capacités
Le Blanc Mesnil La Courneuve	Emballages, journaux-magazines, verre	Matière (recyclage)	680.000 tonnes / an
CIE (Créteil)	Ordures ménagères, encombrants non valorisables	Energétique (électricité)	15 tonnes/heure 825.000 tonnes/an

Villeneuve le Roi Ivry sur Seine	Encombrants valorisables et gravats	Valorisation énergétique des biogaz, réutilisation des gravats	825.000 tonnes/an
TEVA Queue en brie	Déchets verts	Amendement organique	60 tonnes/jour